

DOSSIER

États généraux de la formation des enseignants

POINT DE VUE

Le fantôme dans la maison

François Bouillon démontre que la formation des enseignants est la proie de quelques fantômes qui la hantent, notamment l'unification des corps d'enseignants.

Page 3

VOIX DES IUFM

Droit de veto ?

Quand un président de CE se prend pour un monarque absolu et exerce un droit de veto qu'il ne possède pourtant pas ; ça se passe à l'IUFM de Créteil.

Rodolphe Juge est blanchi de toutes les accusations portées contre lui par une police étrangement absente du procès.

Echos de la Nuit, réussie, des IUFM. Page 15

FORMER

Un exemple de formation des enseignants : la SSIS de Gênes

Pour mieux connaître la formation des enseignants ailleurs en Europe. Pages 5-6

Rester mobilisés pour défendre la formation des enseignants



→ par Martine Gest, responsable du collectif FDM, membre du BN du SNESUP

Nous avons vécu une rentrée 2008 d'une intense activité syndicale due à la frénésie des annonces ministérielles et à un calendrier délibérément contraignant.

La Nuit des IUFM, projet lancé fin juin par le Collectif FDM du SNESUP, s'est déclinée presque partout sous des formes diverses : projection du document réalisé par le SNEP et le SNESUP présentant de façon exhaustive la mastérisation, débats avec les personnalités signataires de l'Appel « pour une formation des enseignants de haut niveau dans des IUFM rénovés », conférences de presse..., la formation des enseignants fut au cœur des discussions et les centres départementaux rappelèrent leur rôle de lieux de formation réels dans l'aménagement du territoire français.

Le 3 octobre dernier, c'est dans un de ceux-ci, à Saint-Denis, que le SNESUP et l'Institut de Recherches de la FSU ont organisé leur première journée d'études sur la recherche en éducation : Quelles recherches pour la formation des enseignants ? Quels liens entre la formation des enseignants et la recherche ? Le prochain FDM publiera les différentes interventions de cette riche journée.

Le lendemain, samedi 4 octobre, c'est encore dans l'Académie de Créteil, mais à l'Université de Paris XII cette fois-ci, que se sont tenus les États-Généraux de la formation des enseignants. Les débats ont souvent été vifs et les avis contrastés. Si le schéma ministériel de la formation et le calendrier de mise en œuvre firent la quasi unanimité contre eux, en même temps les IUFM n'ont pas eu que des défenseurs. Le SNESUP a toujours dit qu'il fallait améliorer la formation des maîtres. Les ministères successifs n'ont pas pris les mesures pour permettre aux IUFM d'être plus et mieux universitaires. En même temps, ils leur reprochèrent tout et son contraire.

La mobilisation pour le service public d'éducation s'est amplifiée avec le succès de la manifestation nationale du 19 octobre dans laquelle près d'une centaine de milliers de personnes ont revendiqué plus d'engagement de l'État dans l'école. De nombreux formateurs IUFM étaient présents dans le cortège, faisant le lien entre l'abandon dont l'école est l'objet et la tentative de destruction des IUFM. Les étudiants s'inquiètent eux aussi, une phrase récurrente dans les couloirs des IUFM est : « Il faut avoir le concours cette année à n'importe quel prix ! ». Les annonces budgétaires pour 2009, ajoutées à la baisse drastique des postes de ces dernières années, démontrent que c'est

le recrutement de contractuels qui risque en effet de devenir la norme.

Le ministre de l'Éducation nationale a réaffirmé qu'il ne toucherait pas à un recrutement par concours national ; mais le nombre de fonctionnaires qui ne cessent de baisser contredit la sincérité de cette promesse.

Nos deux ministres de tutelle jouent aux apprentis sorciers en laissant se créer des masters concurrentiels, sans cadrage national, qui dérèglent la formation des enseignants. Dans de nombreuses Universités, l'élaboration de maquettes de masters d'enseignement est déjà bien avancée avec ou sans cadrage local, avec ou sans concertation des personnels, avec ou sans souci d'articuler master et concours. Ce n'est que cette semaine qu'ont commencé à circuler officiellement les premiers projets des épreuves des concours dont les premières analyses ne font apparaître ni une plus grande exigence scientifique, ni une volonté de prise en compte d'une meilleure professionnalisation.

Chaque jour qui passe démontre la nécessité d'une structure à l'intérieur des Universités qui identifie clairement la filière de formation des enseignants. C'est la garantie d'un engagement de l'État-employeur dans un service public et national de la formation des enseignants.

Mont-Saint-Aignan, le 20 octobre 2008

”
Nécessité d'une structure identifiée consacrée à la formation des enseignants dans les universités

Michèle Gabert a pris une active retraite en septembre dernier. Elle a dit au revoir à l'IUFM de Grenoble et peut se consacrer maintenant tout à loisir à ses recherches historiques.

Le collectif FDM du SNESUP dont elle est l'énergique responsable depuis 2003 tenait à la remercier pour son inlassable engagement syndical. Son dynamisme et sa ténacité se sont manifestés tant durant les nombreuses périodes de crises que connurent les IUFM que lors des périodes plus calmes pendant lesquelles elle a cherché à doter le SNESUP de mandats précis concernant la formation des maîtres.

Michèle Gabert a bien voulu accepter de continuer à assurer la rédaction en chef de *Former Des Maîtres*.



POINT DE VUE
LE FANTÔME
DANS LA MAISON
FRANÇOIS BOUILLON

Pages 3-4

FORMER
BIENVENUE À LA SSIS
DE GÈNES
ENRICA PICCARDO

Pages 5-6

DOSSIER
ÉTATS GÉNÉRAUX
DE LA FORMATION
DES ENSEIGNANTS

Page 7

Bilan des IUFM
BERNARD CORNU

Page 8

Comptes rendus
d'ateliers

Pages 8 à 13

Appel des États
généraux

Page 14

VOIX DES IUFM

Page 15

MASTER

Le fantôme dans la maison

→ par François Bouillon,
Président de l'Institut de recherche de la FSU

Améliorer, élever et unifier le recrutement et la formation des enseignants est l'aspiration des forces progressistes. Terre de tous les dangers, la décision gouvernementale de recruter sur la base du master tous les enseignants est aussi riche de potentialités.

Depuis leur création, les IUFM sont hantés par le fantôme de l'unification du niveau de recrutement des professeurs du premier et du second degré. Beaucoup de défenses ont été érigées pour empêcher, à plusieurs niveaux, le mouvement de rapprochement de ces deux corps. La formation commune aux professeurs de ces deux ordres d'enseignement a fait long feu. Et, par une sorte de partage de Yalta implicite, la formation des futurs enseignants du second degré est restée pour l'essentiel sous la coupe des universités alors que, dans le même temps, celle des futurs enseignants du premier degré était placée sous la tutelle des IUFM, en héritage des Écoles normales. Naturellement, en amont de la création des IUFM, cette différenciation a des raisons historiques et sociologiques profondes. Elle a, en son fond, un siècle d'histoire de l'école et de ségrégation scolaire.

La décision de porter au niveau du master le recrutement de ces corps indique que le fantôme est loin d'être exorcisé et que, au contraire, tel le refoulé, il fait retour. S'il se confirme que la place du concours dans le cursus de formation est le même pour les deux ordres d'enseignement – sur la base du master – cela signifie qu'il n'y a plus lieu de maintenir un quelconque écart statutaire entre les deux catégories d'enseignant dans la mesure où il n'y a plus de différence entre un recrutement sur la base de la licence (certifiés et professeurs des écoles) et un recrutement sur la base de la maîtrise (agrégés). L'agrégation devenant tout au plus un concours de promotion sans pouvoir prétendre être un niveau supérieur de qualification. Dans cette optique, si l'on tenait à maintenir l'agrégation, il serait dès lors illogique de ne pas l'étendre au premier degré voire, à terme, de ne pas retenir qu'un seul concours de même valeur, du niveau de l'agrégation, pour les deux ordres d'enseignement.

Si donc le recrutement au niveau du master porte en germe l'unification des situations statutaires répond-t-il pour autant à l'exigence de l'élévation du niveau

de qualification ? La réponse à cette question tient à la nature du continuum de formation que l'on est capable de construire de l'entrée en licence à la formation à l'exercice du métier après le concours, d'une part, et de l'articulation entre cursus universitaire, master notamment, et concours, d'autre part. C'est ce deuxième point seulement que je me propose d'examiner ici, faisant comme si, en amont du concours, tous les problèmes d'intégration de la formation professionnelle des enseignants au cursus universitaire étaient résolus, y compris la question des stages d'observation et de pratique accompagnée et celle des prérecrutements à l'issue de la licence sous la forme d'allocations d'IUFM. Toujours dans l'optique d'une élévation du niveau de qualification des enseignants, formellement, le recrutement par concours à l'issue

Un recrutement par concours à l'issue du master, à bac +5 constitue une élévation du niveau de recrutement voire de formation ; mais cela laisse entière la question de l'augmentation réelle du niveau de qualification



François Bouillon

© Michèle Gabert

le snesup
SUPPLÉMENT MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

fdm est un supplément au *SNESUP*, bulletin mensuel du SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédactrice en chef :
Michèle Gabert

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

Coordination des rédactions :
Jean Fabbri, Anne Mesliand

CPPAP : 0 111 507698 D 73
ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
C.A.G. Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnolet
75020 Paris

Photo couverture :
© Istockphoto/Sebastian Kaulitzk



► de M1 ne génère aucune valeur ajoutée par rapport au schéma actuel en 3+1+. Le petit « plus » étant éventuellement l'obtention après le concours, de la deuxième année de master, sans obligation faite à l'État de reconnaître cette qualification supplémentaire.

Autre est la situation d'un recrutement par concours à l'issue du master, à bac +5 donc. Formellement c'est une élévation du niveau de recrutement voire de formation ; mais cela laisse entière la question de l'augmentation réelle du niveau de qualification.

Particulièrement sensible en ce sens est la question de la double exigence de faire la preuve de ses capacités en réussissant le concours d'une part et, d'autre part, d'avoir une évaluation positive de son stage en responsabilité.

LE STAGE EN RESPONSABILITÉ

Pour allier cette double exigence, il y a deux possibilités : soit que le stage en responsabilité est placé avant le concours soit qu'il l'est après. Dans le premier cas, l'on peut concevoir que le stage en responsabilité ait lieu au cours de M2, qu'il soit évalué et que la note obtenue entre dans les épreuves du concours ; ce qui suppose une rénovation profonde de la conception française des concours. Dans le second cas, le stage en responsabilité étant placé après le concours est, soit évalué au bout d'un semestre et ouvre le droit à la titularisation (avec une session de rattrapage au bout du deuxième semestre pour les ajournés), soit qu'il entre dans les évaluations d'un Examen de Qualification professionnelle (EQP) à l'issue d'une année pleine et entière de formation à l'exercice du métier, c'est-à-dire à bac +6. En ce sens, cette année de formation, coordonnée par les IUFM,



devrait comporter toutes les actions de formation nécessaires à l'exercice du métier dont, naturellement, le stage en responsabilité.

Depuis plusieurs décennies, le stage en responsabilité et son évaluation est placé après le concours de recrutement alors qu'il est un « moment de vérité » essentiel quant à la capacité de devenir enseignant. Le placer avant le concours et l'intégrer comme épreuve du concours lèveraient cette difficulté. Mais il existe d'autres formations aux métiers du « vivant » — au sens où l'on parle des « sciences du vivant » — qui ont des stages en responsabilité après le concours. À l'instar de ces autres métiers, le métier d'enseignant a comme « objet » le vivant. À ce titre c'est un métier de haute complexité et de grande responsabilité réclamant une haute qualification. C'est pourquoi on pourrait aller au-delà de cinq ans de for-

Il y a trop d'incertitudes et de flou dans ledit projet pour croire qu'il y aura une amélioration réelle de la qualification des enseignants

mation si l'on a de surcroît l'ambition d'en faire un métier irrigué par la recherche et de former un véritable « praticien réflexif ».

Dans le projet gouvernemental, l'objectif est de mettre complètement sur le terrain pour une année les lauréats du concours au nom de la « pleine responsabilité ». En même temps, il semble bien que soit envisagée une titularisation au bout de cette année ce qui revient à la ponctuer par un certificat d'aptitude professionnelle.

Au total, il y a trop d'incertitudes et de flou dans le dit projet pour croire qu'il y aura une amélioration réelle de la qualification des enseignants et que l'identité forte d'une filière de formation des maîtres sera sauvegardée au sein des IUFM comme écoles internes aux universités. Cependant, force est d'admettre qu'il existe des potentialités pour élever le niveau de formation et de qualification des enseignants. Le chemin est semé d'écueils. Mais « là où croît le danger, croît aussi ce qui sauve » (Hölderlin).

Reste, par-delà tous ces aspects, une question cruciale : ce passage obligé du master pour devenir enseignant sera-t-il attractif ou dissuasif pour les étudiants ? Les premiers éléments chiffrés de cette rentrée vont plutôt dans le sens d'un effet contre-productif de cette annonce.



Élévation du niveau de recrutement : à quand la revalorisation du métier ?



© Enrica Piccardo

ITALIE

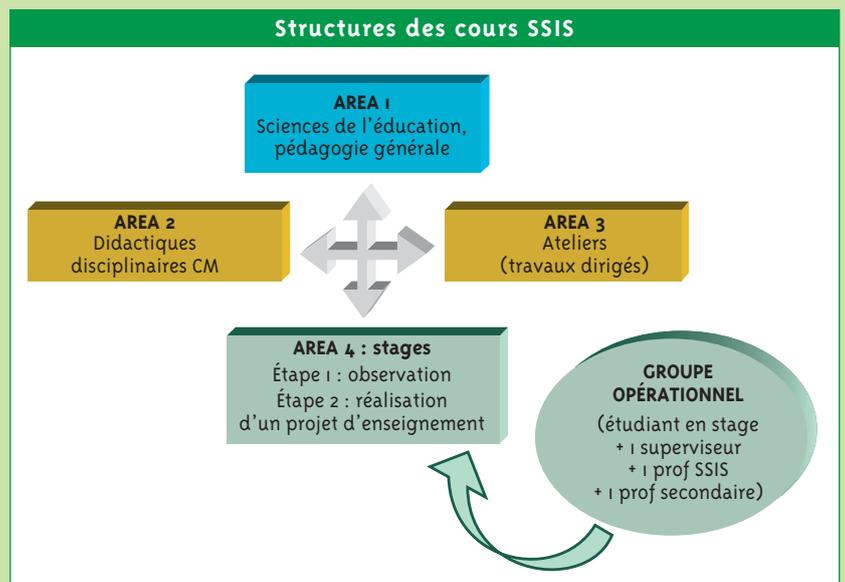
Bienvenue à la SSIS de Gênes !

→ par Enrica Piccardo, Maître de Conférences en Didactique des langues à l'IUFM de l'Académie de Grenoble, Université Joseph Fourier. Ancienne formatrice pour le ministère de l'Éducation nationale italien en formation continue et pour l'Università degli Studi de Gênes pour la formation initiale.

Nous sommes dans une phase historique où la formation des enseignants fait l'objet de grandes discussions et de grands espoirs au niveau européen et au-delà et où on commence à prendre de plus en plus conscience du fait que nous avons là un enjeu fondamental si nous voulons avoir une prise sur les futures générations et par conséquent sur la configuration de nos paysages culturels et sociaux futurs. Alors que la tradition de la formation des enseignants en Italie date d'à peine une dizaine d'années et qu'elle commençait juste à dépasser la phase de mise en œuvre et à rentabiliser son expérience dans le but d'offrir des parcours plus cohérents et plus adaptés, le ministère de l'Éducation nationale italien prend la décision d'arrêter l'inscription aux SSIS, les écoles de spécialisation à l'enseignement secondaire, sans pour autant prévoir aucune mesure alternative et alors que la formation des enseignants du primaire est toujours assurée par la faculté de « *Scienza della formazione primaria* » qui offre un parcours ciblé et professionnalisant.

Faut-il en déduire qu'une formation pédagogique ne serait nécessaire que pour les enseignants du primaire alors que pour enseigner dans le secondaire des connaissances disciplinaires suffiraient largement ? Les motivations d'ordre purement financier mises en avant par le ministère ne suffisent pas à éliminer ce doute de fond. Ces motivations ne semblent pas plus judicieuses pour régler le problème de la précarité des enseignants, problème désormais chronique dans le pays.

La SSIS (*Scuola di Specializzazione all'Insegnamento Secondario*), organisme universitaire créé en 1999 dans le but d'offrir la formation initiale aux futurs professeurs du secondaire, constitue l'homologue italien de l'IUFM, alors que la Faculté de Scienze della Formazione est destinée à la formation des futurs professeurs des écoles. Actuellement, on peut s'inscrire à l'école après l'obtention d'une « *laurea specialistica* » (bac +5). Le cursus s'étale sur deux années académiques (quatre semestres pour un montant total de presque 1 000 heures de cours) et les enseignements dispensés s'articulent en quatre domaines. L'« *Area 1* » correspond aux disciplines transversales qui sous-tendent l'activité enseignante dans tout domaine (allant de la psychologie à l'informatique, en passant par la pédagogie ou la relation éducative enseignant-enseigné). L'« *Area 2* » comprend la didactique spécifique de chaque discipline et se rattache à l'« *Area 3* », ce que l'on appelle « les ateliers » et qui correspondent à des travaux dirigés. Ceux-ci visent à faire expérimenter les techniques didactiques et les ressources pour l'enseignement qui ont fait l'objet des cours théoriques ; c'est aussi, pour les étudiants de la SSIS, l'occasion d'une première réflexion sur les pratiques de terrain qui vont être les leurs et d'une implication personnelle dans un processus qui va passer de la formation à l'auto formation. Les trois premiers domaines sont ancrés à la pratique de classe à travers l'« *Area 4* », à savoir les stages dans les établissements scolaires, pendant lesquels les étudiants-stagiaires sont pris en charge par un professeur de la classe qui a la fonction, avec le superviseur (un enseignant du secondaire en détachement à la SSIS, chargé du suivi du parcours formatif de chaque étudiant), de les accompagner tout au long d'un parcours qui part d'une attitude de simple observation des dynamiques de la classe, et qui aboutit



Se poser comme modèle d'un processus de recherche appliquée ou même de recherche-action qui sera fondamental pour une bonne réussite de leur travail

tit à l'intervention directe, dans le cadre d'un projet établi avec l'étudiant lui-même et dont celui-ci est l'acteur principal.

Les SSIS ont été créées en 1999 sur tout le territoire national avec un caractère régional, ou bien comme fédération de plusieurs universités dans les régions les plus vastes.

À l'intérieur de chaque SSIS, plusieurs filières sont offertes aux étudiants. À Gênes ils peuvent choisir parmi : lettres, langues étrangères modernes, disciplines scientifiques (à savoir mathématiques, physique, sciences naturelles) et histoire de l'art.

Une filière spécifique existe aussi pour ceux qui souhaitent se spécialiser dans l'enseignement aux élèves en difficulté (situations de handicap physique ou mental).

Contenus et organisation modulaire des cours de 1^{re} et 2^e année.

À l'intérieur de la filière « Langues étrangères » les étudiants de la

► SSIS de Gênes peuvent se spécialiser en anglais, français, espagnol ou allemand après avoir passé la sélection constituée par une épreuve écrite et un entretien visant à vérifier la compétence linguistique des candidats. Le nombre d'étudiants en Langues étrangères est à présent d'une vingtaine par an, nombre qui est décidé sur la base des prévisions de postes de travail dans la région, calculées par le ministère de l'Éducation nationale.

Le curriculum de la filière « langues étrangères » se caractérise par une organisation en modules offrant chacun une formation spécifique sur les aspects les plus significatifs de l'enseignement des langues. Cette organisation modulaire a permis de bien coordonner la partie plutôt théorique de l'« area 2 », à savoir la didactique disciplinaire au sens propre, avec les ateliers qui faisaient partie de l'« area 3 ».

Tous les modules à l'exception de « Didactique des langues étrangères : fondements épistémologiques » et « La formation continue de l'enseignant en service : ressources et modalités » sont en fait constituées d'une partie théorique et d'une partie applicative strictement liée à la recherche en DLE : chaque module se compose d'un cours magistral (area 2) commun à tous les étudiants de la SSIS et donc tenu en langue italienne, suivi d'ateliers séparés (area 3), un pour chaque L.E. activée.

La décision d'alterner des cours communs avec des moments de travail par petits groupes monolingues a principalement le but d'harmoniser les connaissances des futurs professeurs de LE et de créer l'occasion d'une mise en commun des apports des différentes traditions didactiques.

À l'intérieur des ateliers, les étudiants doivent aussi bien analyser des matériels et des propositions didactiques existantes que créer leurs propres propositions et matériels didactiques, dans un cadre virtuel de travail d'enseignant. La dimension virtuelle n'étant toutefois qu'une étape de leur formation, les étudiants doivent relier toute connaissance qui leur vient du domaine transversal, de la didactique spécifique et de la pratique des ateliers à la réalité de la vie de classe à travers des stages qui se déroulent tout au long des deux années de la SSIS et qui comprennent une phase d'observation libre, suivie d'une phase d'observation plus structurée pour aboutir à la mise en jeu de l'étudiant lui-même : c'est-à-dire à l'intervention directe dans la classe.

Le travail en stage se complète par une phase assez longue de « stage indirect » pendant lequel les stagiaires reconsidèrent tout leur parcours théorique et virtuel à la lumière de l'expérience directe en milieu scolaire avec leur superviseur et à l'aide de quelques rencontres avec le groupe opérationnel, qui comprend le professeur qui accueille le stagiaire, le superviseur et un ou plusieurs professeurs universitaires qui collaborent avec la SSIS, choisis selon la typologie et le contenu du projet de stage. La structure circulaire de la SSIS, avec ses renvois constants d'une « area » à l'autre, représente la caractéristique fondamentale d'une école de formation initiale à l'enseignement qui a pour but, d'une part de rendre les futurs professeurs bien conscients des enjeux fondamentaux de leur profession et, d'autre part, de se poser comme modèle d'un processus de recherche appliquée ou même de recherche-action qui sera fondamentale pour une bonne réussite de leur travail.

Les étudiants doivent relier toute connaissance qui leur vient du domaine transversal, de la didactique spécifique et de la pratique des ateliers à la réalité de la vie de classe à travers des stages

I^{er} année :

Area 2	Area 3
1. module L'enseignement de la L2 : objectifs et cadre historique 2 crédits – 14 heures	TD (travaux dirigés) 2 crédits – 14 heures
2. module Cadre européen commun de référence, programmes ministériels et activités communicatives 4 crédits – 14 heures de tronc commun pour toutes les langues ; 14 heures par langue	TD 4 crédits – 28 heures
EXAMEN DU I^{er} SEMESTRE	
4. module Gestion de la classe et ses dynamiques 3 crédits – 21 heures	TD 1 crédit – 7 heures
5. module La dimension interculturelle 2 crédits – 14 heures	TD 2 crédits – 14 heures
EXAMEN DU II^e SEMESTRE	
Langue en classe (tout au long de l'année académique) = renforcement des compétences linguistiques. Total (area 2 et 3) 5 crédits – 35 heures par langue	

II^e année :

Area 2	Area 3
1. module Linguistique appliquée et psycholinguistique 2 crédits – 14 heures	
2. module Compétences linguistiques et communicatives, réflexion sur la langue 2 crédits – 14 heures	TD 4 crédits – 28 heures
3. module Vérification des acquisitions, évaluation, analyse et thérapie des erreurs 2 crédits – 14 heures	TD 2 crédits – 14 heures
EXAMEN DU I^{er} SEMESTRE	
4. module La formation continue de l'enseignant en service : ressources et modalités 1 crédit – 7 heures	
5. module Didactique de la littérature et des langues sur objectifs spécifiques 3 crédits – 21 heures	TD 4 crédits – 28 heures
6. module Nouvelles technologies au service de l'enseignement linguistique 2 crédits – 14 heures	TD 3 crédits – 21 heures
7. module libre 1 crédit – 7 heures	Autoformation intramoenia/extramoenia
EXAMEN DU II^e SEMESTRE	

DOSSIER



© Michèle Gabert

Les 400 participants aux États généraux de la formation des enseignants réunis le 4 octobre à l'Université Paris 12 Val-de-Marne à l'appel de personnalités, de syndicats et d'organisations pédagogiques ont débattu des projets ministériels de réforme du recrutement et de la formation des enseignants.

Devant les attaques répétées du gouvernement contre le service public en général et l'École en particulier, ces États généraux ont mon-

Dossier
coordonné
par
Michèle Gabert

tré la détermination de tous les acteurs à se mobiliser pour garantir la qualité de l'école française, la formation des enseignants constituant le premier maillon de cette chaîne de l'excellence. Vous pourrez lire dans ce dossier un condensé de l'intervention de Bernard Cornu lors de la séance plénière du matin, le compte rendu de la plupart des ateliers et l'intégralité de l'appel lancé en fin de journée.

Les IUFM : un bilan contrasté mais positif !

→ par Bernard Cornu, ancien directeur de l'IUFM de Grenoble, ancien président de la conférence des directeurs d'IUFM

Bernard Cornu a résumé pour former des maîtres l'intervention qu'il a faite lors des États généraux. Où il démontre que les IUFM ont beaucoup apporté à la formation des enseignants.

LES IUFM : RECRUTER PLUS, FORMER MIEUX

Les IUFM ne sont pas arrivés par hasard un beau matin de 1990. Ils constituent un aboutissement d'une longue histoire, qui a vu évoluer la formation initiale des enseignants et se développer leur formation continue. Deux objectifs ont été fixés aux IUFM : recruter plus, former mieux. Recruter plus, car en 1990

nous étions dans une situation de pénurie de candidats au métier d'enseignant. Former mieux, car les Écoles Normales devenaient en partie obsolètes et étaient trop à l'écart du monde universitaire, et parce que la formation professionnelle délivrée dans les CPR (Centres pédagogiques régionaux) s'avérait nettement insuffisante au regard des exigences croissantes du métier d'enseignant. On a demandé aux IUFM d'attirer des étudiants en rendant plus clair, plus lisible le chemin qui mène au métier d'enseignant. On a revalorisé la profession, notamment en créant le corps des professeurs

On a trop
négligé
la formation
des
formateurs
d'enseignants

des écoles, mettant ainsi les enseignants du premier degré à salaire égal et à dignité égale avec ceux du second degré. On a voulu apporter plus de cohérence entre la formation des enseignants du primaire et celle de ceux du secondaire, en les formant dans un même établissement. On a voulu articuler la formation scientifique et la formation professionnelle, toutes deux essentielles



à l'exercice du métier. On a voulu bâtir une formation faisant interagir la théorie et la pratique au lieu de simplement les juxtaposer. On a voulu ancrer la formation dans la recherche, et on a cherché à mettre en complémentarité la formation initiale et la formation continue. On a voulu bâtir une formation fondée sur la liberté intellectuelle du métier d'enseignant, sur la diversité pédagogique, sur la liberté pédagogique. Et surtout, en bref, on a voulu à la fois professionnaliser et universitariser la formation des enseignants.

PROFESSIONNALISER, UNIVERSITARISER

Ces deux idées sont maintenant devenues banales, et c'est certainement le principal succès des IUFM que d'avoir installé ces concepts dans la culture de l'éducation.

Professionnaliser la formation des enseignants, c'est clarifier ce qu'est ce métier et les compétences professionnelles qu'il nécessite, c'est développer une véritable formation en alternance, articulant théorie et pratique et s'appuyant sur l'analyse des pratiques.

Universitariser la formation a été fait dans les IUFM, où des universitaires enseignent et forment les futurs enseignants. La plupart des IUFM ont noué des liens très étroits avec les universités. La recherche en éducation, auparavant peu visible, a été révélée massivement par les IUFM à la fois dans ses succès et dans ses faiblesses. Les IUFM sont un lieu de questionnement pour la recherche, un « laboratoire », un lieu d'expérimentation, un lieu d'application. Paradoxalement, certains ont accusé les IUFM d'être « pollués » par la recherche en éducation, alors qu'ils ont probablement souffert au contraire d'une insuffisance de

Les IUFM :
un lieu de
questionnement
sur le métier

De
nombreux
pays
se sont
inspirés
du modèle
français
des IUFM

Une formation
faisant interagir
la théorie et
la pratique



© istockphoto/Kronick

recherche, de prise en compte de la recherche dans la formation et d'application de la recherche.

DES OBSTACLES

Si les IUFM ont connu tant de difficultés et ont essuyé quelques échecs, cela est principalement dû à quelques facteurs :

- l'état de réforme permanente de la formation des enseignants depuis 18 ans n'a pas permis de consolider, de stabiliser sereinement la formation, et a souvent détourné l'énergie des acteurs des problèmes fondamentaux de la formation des enseignants ;
- il y a bien sûr eu des écarts parfois trop importants entre ce que les IUFM ont annoncé et ce qu'ils ont su réaliser ;
- on n'a pas suffisamment défini ce qu'est la fonction de formateur d'enseignants, on a recruté les formateurs sans contrat suffisamment précis sur leur mission et leur fonction (avoir été formateur en CPR

ou en école normale ne permet pas automatiquement d'exercer avec succès en IUFM !), on a trop négligé la formation des formateurs d'enseignants ;

• la place du concours, au milieu du parcours, a constitué pour les IUFM un piège permanent ;

• le lien de la formation avec la recherche a été trop souvent insuffisant ;

• enfin, l'abandon progressif de la formation continue des enseignants dans notre pays a été un handicap majeur pour la formation initiale (l'intégration des MAFPEN dans les IUFM, décidée mais finalement non mise en œuvre, a constitué une véritable occasion manquée de succès pour les IUFM).

UN BILAN POSITIF !

Mais au fond, en 18 années, les IUFM ont formé plus de 400 000 nouveaux enseignants. Ils ont fait progresser la formation, ils ont installé l'idée qu'enseigner est un métier qui s'apprend, ils ont développé et conforté la professionnalisation et l'universitarisation de la formation des enseignants. Les objectifs initiaux sont largement atteints, le bilan est largement positif !

Au plan international, la France a joué, avec les IUFM, un rôle important dans les évolutions de la formation des enseignants. De nombreux pays se sont inspirés du modèle français des IUFM (et ont maintenant réglé de façon satisfaisante la question d'une formation véritablement professionnelle et universitaire, sanctionnée par un master !). À nous maintenant de savoir aussi nous inspirer, dans nos réformes, des réflexions internationales sur le métier d'enseignant, sur la formation. La France a participé à l'élaboration des « principes communs européens de compétence et de qualification des enseignants » ; sachons les mettre en œuvre dans notre pays !

ATELIER I Comment favoriser la démocratisation de l'accès au métier d'enseignant pour tous ?

→ par Jean Demalander, IUFM de Champagne-Ardenne, Université de Reims.

Animateur : AZwaw Djebara (UNEF). Rapporteur : Danielle Czalczyński (SNUipp)

L'atelier rassemble 24 participants, représentant un large panel d'organisations.

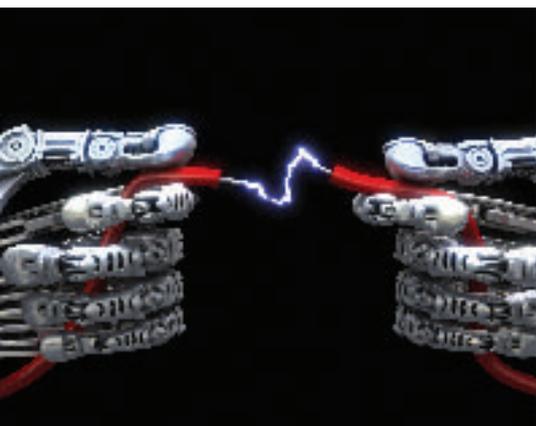
L'INTRODUCTION A PRÉSENTÉ

QUATRE AXES DE RÉFLEXION :

1. L'actuel projet de réforme des formations enseignantes induit un allongement des études non rémunérées. La seule réponse gouvernementale aux nouvelles difficultés que cette situation engendrera pour les étudiants est la création de bourses « au mérite » (reprise d'une proposition de l'UMP). Actuellement la démocratisation n'est pas au rendez-vous malgré la massification : les étudiants d'origine populaire sont surreprésentés dans les filières courtes et écartés des métiers de l'enseignement.

2. Un risque important est celui d'un vivier insuffisant de candidats aux métiers de l'enseignement. La réforme peut induire des phénomènes de précarité (baisse du nombre de postes au concours et développement de recrutements sur contrats précaires).

3. Dans un passé récent, les enseignants du premier degré étaient stagiaires pendant 2 années après le bac. Au début des années 70, un recrutement des normaliens avait même lieu dès la fin de la classe de seconde, rémunération à la clé. Dans le second degré, les IPES ont constitué, dans les années 60, un pré-recrutement au niveau bac +1 : les lauréats étaient rétri-



© istockphoto/Konstantin Inozemtsev

bués pour poursuivre des études en licence et passaient ensuite des épreuves de concours allégées.

4. Quelle rémunération pour les stages des étudiants dans les établissements scolaires ?

Les interventions dégagent les idées suivantes :

— Il ne faut avoir aucune illusion sur la politique du gouvernement actuel. Le contexte est celui d'une offensive généralisée contre l'École et d'une aggravation de la sélection sociale. Le pouvoir politique est dans une logique de privatisation comportant des objectifs de réduction des coûts et de développement des méthodes de l'entreprise privée (prêts remboursables pour les étudiants à la place d'allocations).

**Reconnaissance
du master
dans les
grilles de la
Fonction
publique**

— Le développement de la précarité des recrutements est à mettre en liaison avec la mise en place des EPEP (Établissements publics d'enseignement primaire) dans le premier degré. La réforme des lycées est un autre aspect de l'offensive actuelle contre l'École.

— La mastérisation des formations aux métiers de l'enseignement constitue une perspective incontournable : il est impossible de laisser subsister une qualification à bac +3 au moment où elle s'élève à bac +5 dans de nombreux pays voisins. Une bataille importante à mener est celle de la reconnaissance du master dans les grilles de la fonction publique.

— Dans le passé, les classes sociales défavorisées n'étaient pas très représentées, même avec le système des allocations. L'idéal pourrait être l'existence d'un présalaire étudiant.

— La question des représentations sociales nées de la distance culturelle doit être prise en compte.

**Il faut
intégrer
les années
d'études
pour le droit
à pension**

— Une proposition des parlementaires communistes et républicains préconisant un prérecrutement au niveau du baccalauréat a été déposée le 30 mars 2005. Elle n'a pas été discutée. Elle sera de nouveau présentée dans un avenir proche.

— Comment faire des études en pouvant manger, en pouvant se loger ? Il faut que le vivier se constitue en Li avec des boursiers et des étudiants salariés.

— Il convient d'éviter de procéder à des prérecrutements qui pourraient



© Michèle Gabert

enfermer les étudiants dans des filières cloisonnées. Les réorientations doivent rester possibles. On note cependant que les anciens prérecrutements n'étaient pas très contraignants.

— La question des cotisations donnant droit à pension est importante. Il faut intégrer les années d'études pour le droit à pension, d'autant plus que le recul d'une année dans l'entrée dans le métier réduit la durée de cotisation.

— Il faut favoriser l'accès de tous à l'enseignement supérieur. Une demande d'allocation d'autonomie pour tous s'impose, de même que la demande d'un moratoire.

Trois idées sont dégagées :

— Il faut avancer vers la reconnaissance des années d'études pour la retraite.

— Une allocation d'autonomie pour tous fait consensus.

— La mastérisation ne doit pas faire reculer la diversification des recrutements. L'étude sociologique de la réalité sociale des publics étudiants doit être vivement encouragée.

ATELIER 2 Comment prendre en compte l'unité et la diversité du métier d'enseignant ?

→ par Thierry Astruc, IUFM de Nice, Université de Nice

Petite participation pour cet atelier (17 personnes), mais vaste débat pour lequel une heure est bien trop courte.

L'INTRODUCTION EST FAITE SOUS FORME HISTORIQUE REPRENANT L'ORIGINE DES IUFM

À leurs créations, il y a eu au cœur des enjeux les formations communes, permettant de rapprocher les différentes catégories d'enseignants. La mise en place a été parfois improvisée, sur la base du volontariat. Devant les différentes réticences et les difficultés matérielles, elles ont été peu à peu abandonnées. Dans quelle mesure, à travers les Masters, doit-on les remettre en place ?

Plusieurs idées se sont dégagées des débats. Il y a d'abord une réelle inquiétude de certains collègues (enseignement professionnel, ASH, CPE, doc...) concernant l'avenir et la prise en compte de toutes les diversités.

Un consensus s'est dégagé sur le maintien de la diversité des formateurs et des équipes pluri-catégorielles.

L'essentiel du débat a cependant porté sur les notions de formations communes. Sans que cela ne soit jamais explicite, deux types de formation étaient

abordés : les modules communs 1^{er}-2nd degré, et les formations transversales, communes notamment à tous les seconds degrés.

La discussion a essentiellement tourné autour de quatre questions. Elles ont fait apparaître une opposition (transversal-commun) vs (discipline) forte.

POURQUOI N'ONT-ILS PAS FONCTIONNÉ ?

Le premier responsable mis en avant est le poids des lobbies disciplinaires pour certains.

D'autres éléments sont venus compléter ce premier constat : modules peu compris par les étudiants, déconnectés trop souvent des pratiques professionnelles, et peu ou pas évalués. Ils existent encore, mais pas partout.



Un des 400 congressistes

**QUEL EST L'INTÉRÊT DE CES MODULES COMMUNS ?**

Ils devraient permettre aux étudiants de 1^{er} et 2nd degré de communiquer.

Ils devraient permettre d'échanger, y compris sur les pratiques professionnelles.

L'analogie avec la diversité de la salle des professeurs est très parlante.

QUI INTERVIENT DANS CES MODULES COMMUNS ?

Cela se fait sur la base du volontarisme pour certains, qui y tiennent, mais c'est loin de faire l'unanimité.

COMMENT RÉUSSIR DANS LE CADRE D'UNE MASTÉRISATION ?

C'est sur ce thème que les échanges ont été les plus riches.

Pas de consensus sur d'éventuels modules communs entre le 1^{er} et le 2nd degré, ni même sur le poids des modules transversaux dans les formations 2nd degré.

Transmettre du commun dans les formations disciplinaires

CERTAINES IDÉES FORTES SEMBLENT SE DÉGAGER

On ne fera pas l'économie d'identifier les apprentissages concernés. Des exemples ont été donnés (compétences du socle, monde scolaire/monde juridique, développement psychologique de l'enfant, diversités des élèves, ASH...).

La formation doit être pensée comme un tout, en prenant en compte une progressivité. Elle doit être cohérente et compréhensible.

La question des situations sur lesquelles travailler en lien avec la pratique est revenue souvent. Cette question est liée avec celle des référents et des méthodologies à adopter. Il faut partir de l'existant, qui fonctionne : STAPS, CPE, ASH, master formation santé (Tours).

Il faudra aussi innover. Par exemple, trouver un autre cadre que celui des cours magistraux.

Il semble quand même que l'idée la plus forte et la plus originale a été celle de transmettre du commun dans les formations disciplinaires et notamment des valeurs communes, de ne pas attendre des dispositifs extérieurs pour construire du commun.

Transmettre des valeurs communes



© iStockphoto/Sebastian Kaulitz

Toutes les disciplines devraient alors travailler de la même manière, avec une coordination.

D'autres pensent qu'on ne peut faire l'économie d'une « formation transversale conséquente dans une véritable professionnalité ».

On voit donc que l'équilibre à trouver dans les futurs masters ne va pas aller de soi.

À ce propos, un collègue de l'IUFM Nord-Pas-de-Calais fait remarquer que les instances universitaires et académiques refusent l'apprentissage progressif du métier (cf. stage filé PE2 ou PLC2 par exemple) ce qui va poser problème.

ATELIER 3 Repenser le « disciplinaire » dans le cadre de la formation des enseignants !

→ par Christian Couturier, SNEP

Le débat sur la place du « disciplinaire » a fait l'objet ces dernières années de positionnements politiques, idéologiques et même scientifiques. Aux extrêmes, pour les uns il s'agit de combattre l'abandon progressif des contenus académiques dans la formation, voire à l'école en général, pour les autres il s'agit au contraire de stigmatiser une momification des savoirs que l'élève ou l'étudiant s'empresse d'oublier dès que possible.

Dans le contexte de la réforme en cours, les textes des uns et des autres tendent à opposer ou, dans le meilleur des cas, à distinguer le disciplinaire du professionnel ou d'autres types de connaissances. Cette façon de procéder a historiquement été totalement stérile. Elle a au contraire provoqué de l'exclusion, de la concurrence et, au bout du compte, des incompréhensions. Bref le problème ici n'est pas de trancher, mais de se donner des outils pour penser l'avenir des formations.

Rendre l'école plus apte à atteindre les objectifs que la société lui assigne

Et dans cette perspective, il semble qu'il faille repenser « le disciplinaire », le réinterroger pour mieux en comprendre les enjeux.

La question centrale est posée par l'école, sa fonction et son rôle. Le point de départ de la réflexion, et son point d'arrivée, c'est l'école et la façon de la rendre plus apte à atteindre les objectifs que la société lui assigne. Alors les disciplines ne peuvent plus être considérées comme des entités à part ou des objets déconnectés de toute réalité. Une discipline est un ensemble structuré de savoirs, connaissances, savoir-faire, méthodes... qui ont une double fonction : produire de nouvelles connaissances (savoirs, savoir-faire...) et permettre l'accès des hommes à cette production, pour se l'approprier, l'analyser, la critiquer...



© Michèle Gabbert

Dans ce sens, chaque discipline est « une culture » spécifique et structurante. Cette remarque a été faite plusieurs fois dans l'atelier.

Par ailleurs, si l'on regarde de près l'évolution des disciplines, qu'elle soit scolaire ou universitaire, on s'aperçoit que chacune s'est enrichie des apports d'autres disciplines, que de nouvelles se créent, certaines disparaissent ou se dissolvent dans d'autres... ; autrement dit, cette culture spécifique qu'est « le disciplinaire » est devenue pluri ou multidisciplinaire. Elle s'est, de plus, extrêmement diversifiée. Les mathématiques, pour ne prendre que cet exemple, ne sont pas la discipline monolithique que nombre de personnes ont en tête.

L'obstacle est donc bien, en règle générale, non pas la ou les disciplines, mais la ou les représentations que l'on a d'elles, qui viennent bien souvent d'un manque de formation, justement dans la ou les disciplines considérées.

Et l'on en revient ainsi à, non pas la discipline, mais à « la formation à... », pour que celle-ci résonne et fasse vraiment culture chez l'élève et l'étudiant. Mais encore faut-il que l'enseignant, le transmetteur, le « médiateur », le « metteur en scène du savoir », soit lui-même entré dans cette culture. C'est dans cette perspective qu'une discipline peut et doit être « professionnalisante ».



LE CONTENU DE LA DISCIPLINE

Le passage par l'épistémologie, si l'on assume de dire que la construction des savoirs s'est faite, aussi, pour permettre leur transmission, est un détour nécessaire. Un savoir non transmissible ne peut avoir justement le statut de savoir.

Autrement dit, ce que l'on met aujourd'hui à côté de la discipline : l'épistémologie, la didactique, le pro-

fessionnel... devrait en fait être compris comme faisant partie totalement de l'évolution disciplinaire. Il ne faut donc pas ajouter, ou juxtaposer, retrancher, supprimer... du disciplinaire. Il faut repenser, réorganiser en fonction de la compétence dont les enseignants devraient disposer. C'est-à-dire, dans notre secteur, pouvoir identifier à quelles conditions le disciplinaire devient professionnalisant.

De nombreuses expériences existent. Les IREM ont peut-être été précurseurs dans leur domaine. Mais dans nombre d'IUFM des pratiques sont en vigueur

et ont déjà comme projet explicite de répondre au questionnement précédent. Il s'agit peut-être aujourd'hui plus de révéler ce qui se fait, et qui apporte déjà des solutions en matière de formation des enseignants, il s'agit plus de chercher à collaborer que chercher à s'opposer.

Le gouvernement nous met dans une logique de concurrence. Mettons-nous dans une logique de compréhension, de reconnaissance mutuelle, d'intégration, d'échanges. Ces valeurs doivent d'ailleurs faire partie du bagage culturel de l'enseignant d'aujourd'hui.

ATELIER 5 Quels formateurs ? Quelle place pour la recherche en éducation ?

→ par Michèle Gabert. Animateur : Christian Legardez. Présidence : Claude Lelièvre. Rapporteur : Denis Picard

TROIS AXES DE RÉFLEXION

ONT STRUCTURÉ

LA DISCUSSION :

— le métier de formateur est-il identique selon le niveau d'enseignement et la place de la formation (FI ou FC) ?

— la formation des formateurs ;

— comment devient-on formateur ? L'atelier regroupait une vingtaine de personnes représentant les différentes catégories de formateurs (en poste à l'IUFM, IPEMF, formateurs associés) ; un représentant des conseillers pédagogiques participait à l'atelier.

FORMATEUR, EST-CE UN MÉTIER ?

Le peu de temps imparti à la discussion a suscité des déclarations parfois caricaturales, leurs auteurs étant contraints de « faire bref ».

Cette « posture » a été très nette lorsque certains intervenants ont soutenu qu'être formateur n'était pas un métier et qu'une formation professionnelle supérieure alliait l'intervention d'universitaires et de professionnels de terrain.

Une tout autre position, clairement énoncée, a été approuvée par la majorité : être formateur est un métier, un métier qui s'apprend, un métier qui nécessite une qualification spécifique et qui doit être sanctionné par un diplôme.

Cette position, largement partagée par les formateurs d'IUFM, quel que soit leur statut, constitue un des points sensibles de la situation actuelle, puisque le ministère privi-

Quelques-uns des participants à l'atelier



© Michèle Gabert

La réforme actuelle va porter un coup fatal aux équipes pluri-catégorielles de recherche qui travaillaient dans de nombreux IUFM

légie dans la formation une coupure théorie/pratique et prend le compagnonnage comme modèle de formation. Un intervenant a insisté sur le changement de paradigme que connaît la formation des enseignants, tant sur le plan de la FI que de la FC, cette dernière devenant une condition de progression dans la carrière.

DES REGRETS

Les maîtres formateurs déplorent l'étiollement des pratiques de recherche pluri-catégorielles et la disparition de la culture commune mise en place à la naissance des IUFM.

Les formateurs associés dressent un bilan noir de la situation : ils se sentent écartés des formations, repris en main par les rectorats pour être mis en face d'élèves. Craintes : perte d'expérience du travail de recherche mené en commun et perte de compétences acquises mais jamais reconnues.

Ces positions ne sont pas à considérer comme un simple vague à l'âme de formateurs qui refuseraient tout changement, comme le ministère tend à le faire croire. Elles dressent un constat : la réforme actuelle va porter un coup fatal aux équipes pluri-catégorielles de recherche qui travaillaient dans de nombreux IUFM.

FORMATION DE FORMATEUR

Tous les participants sont d'accord sur la nécessaire formation des formateurs, déplorant qu'elle soit quasi

inexistante aujourd'hui. La formation par la recherche a été réaffirmée, tous les formateurs devant pouvoir participer à des équipes de recherche.

Les limites du compagnonnage ont été soulignées ainsi que la nécessité d'une qualification spécifique, la maîtrise d'une discipline ne suffisant pas pour être formateur.

UN LIEU UNIQUE DE FORMATION

Des formateurs de catégories différentes tiennent à rappeler l'importance de l'École dans la République et la nécessité d'une école spécifique (quel que soit son nom) pour former les enseignants, dans le cadre du service public.

TOUS LES INTERVENANTS S'ACCORDENT SUR :

- Le danger de dilution de la formation dans les UFR si le lieu unique de formation disparaît ;
- La richesse que constitue la diversité des origines des formateurs, diversité qui permet aux stagiaires d'avoir des regards croisés sur le métier ;
- La formation des formateurs non enseignants-chercheurs par leur implication dans des équipes de recherche.

LES QUESTIONS PENDANTES

Qui va intervenir dans les masters ? Quels masters va-t-on construire ? Quelle reconnaissance des enseignants non enseignants-chercheurs ?

Danger de dilution de la formation dans les UFR si le lieu unique de formation disparaît



ATELIER 6 Quel a avenir pour les IUFM et leurs personnels (enseignants, BIATOSS) dans le nouveau dispositif de formation initiale et continue ? → par Christian Reymonet, IUFM de Aix-Marseille

Avenir des sites départementaux et aménagement du territoire

Débat animé par Marie Ganozzi du SNASUB, un représentant BIATOSS du SNPTES-UNSA et Martine Gest (SNESUP).

Le débat est organisé selon trois axes :

- l'avenir des IUFM ;
- les personnels non enseignants ;
- le problème des antennes départementales.

Martine Gest rappelle la position du SNESUP sur le premier axe : l'intégration des IUFM dans les universités doit être considérée comme une chance pour la formation même si le chantier ouvert est loin d'être achevé et se trouve, en plus, pris dans la tourmente des autres dossiers à traiter avec une urgence délibérée des ministères concernés.

LES PERSONNELS BIATOSS

Le représentant des personnels SNPTES commence par souligner le jugement positif que les personnels qu'il représente portent sur leur intégration à l'université et il précise aussi que ces personnels aimeraient pouvoir bénéficier au plus vite des règles appliquées dans cette université en matière de congés ou d'horaires.

Une réaction immédiate d'un autre représentant montre que ce désir n'est pas partout partagé, et la diversité est grande des situations en ce domaine.

Un intervenant souligne le caractère inéluctable de cette intégration, le vote relatif aux CTP qui sont installés dans les universités en application de la loi LRU témoignant de cela. Cependant, sur ce dernier point, la situation n'est pas totalement claire pour les IUFM qui sont encore en voie d'intégration.

UN LIEU UNIQUE DE FORMATION

Un sociologue de l'Université de Limoges évoque la situation locale assez simple (une seule université) mais pour l'IUFM deux annexes décentrées qui ne servent qu'aux formations P.E., ce qui complique un peu la donne. Il paraît impor-

Martine Gest et Marie Ganozzi



© Michèle Gabbert

tant à l'intervenant de maintenir un lieu au sein de l'Université où les problématiques communes à l'exercice du métier d'enseignant puissent vivre. Il propose à cet égard que les unités de « prépro » soient prises en charge dans l'enceinte même de ce lieu de formation au métier.

Un représentant de l'intersyndicale de Toulouse

propose une série d'arguments qui militent en faveur d'une structure séparée et indépendante dans l'université :

- les IUFM représentent un patrimoine, doté d'une culture et de compétences ;
- ces compétences se concrétisent dans un double attachement, la recherche d'une part, les métiers auxquels ils forment les étudiants d'autre part ;
- il doit être clair aussi qu'un IUFM est un lieu de recherche.

La représentante du SNASUB souligne le refus du ministère de donner un cadrage national au processus d'intégration. Elle décrit ainsi des situations très diverses telle l'IUFM où l'intégration dans telle université se fait contre le choix

QUELQUES ANALYSES PROPOSÉES PAR LES PARTICIPANTS :

- Un participant (SNESUP) attire l'attention sur la difficulté des représentants syndicaux à mobiliser les troupes sur la question de la formation des enseignants qui s'explique sans doute par le rapport dégradé que la société dans son ensemble entretient avec le métier d'enseignant. Sur cette question, tant les syndicats qui représentent la profession que la communauté de formation au métier, portent une lourde responsabilité : qu'a-t-on fait, effectivement, contre les dispositifs de listes complémentaires reconduits année après année qui mettaient au contact des élèves des concurrents malheureux non formés ?
 - Dans le cadre de la LRU, il sera difficile d'empêcher toute université qui le désire, d'organiser ses propres formations. Cela est encore plus vrai si l'on tient compte de la concurrence entre universités que promeut le gouvernement.
 - Un autre représentant fait remarquer le peu de cas qui est fait des IUFM dans la charte signée par la CPU, la CDIUFM et les ministères concernés. Que deviennent les personnels ? Les ministères ne semblent pas s'en préoccuper.
 - Un collègue élu au CE de son IUFM à Bordeaux s'inquiète de la forme modulaire qui est prévue pour les futures formations.
 - La revendication d'une carte des formations conservant une répartition équitable des lieux de formation sur le territoire doit être poussée en avant.
 - Un autre intervenant souligne que la notion de structure que nous évoquons depuis le début de nos échanges n'est pas interprétée par les décideurs comme nous l'entendons ici. En effet il s'agit pour eux de maintenir une simple structure administrative qui se contenterait de mettre en relation des demandes institutionnelles avec des propositions de formations universitaires éparses. L'évocation par Martine Gest d'une rencontre avec un responsable au ministère confirme cela ; interrogé sur les masters qui permettraient l'accès aux concours, ce responsable n'hésite pas à dire que n'importe lequel convient.
- L'inquiétude se justifie parfaitement lorsque certaines mesures concomitantes sont rapprochées (suppressions de postes et créations de masters).

Nécessité
d'une
structure
séparée et
indépendante
dans
l'université



Concurrence ou collaboration
dans l'élaboration des masters ?



© istockphoto/Gokhan Cogajal

ATELIER 7 Quelle articulation entre formation, master et concours ? Quel avenir dans le cadre d'un recrutement de fonctionnaires d'État par concours ?

→ par Sylvie Pugnaud, IUFM de Créteil, Université Paris 12
Secrétaire Emmanuel Mercier (SNES) - Rapporteur Jean-Pierre Raoult (IREM)

majoritaire des personnels pour un autre établissement (Créteil). Ou encore tel autre IUFM, pour lequel l'intégration se résume au rattachement à une UFR STAPS (Rennes).

CONCURRENCE OU COLLABORATION DANS L'ÉLABORATION DES MASTERS ?

Un formateur (sociologue) fait état de l'extrême complexité du cas breton : quatre universités sur les rangs, création de masters dans les universités non intégratrices, tout cela sur fond de règlement de comptes. À Lille, l'intégration s'est faite dans la plus petite des universités et les autres ont déjà rédigé des plaquettes de masters concurrents et viennent solliciter les formateurs pour les faire intervenir dans leurs futures formations.

Autre cas évoqué par un formateur de l'IUFM des Pays de Loire à l'antenne du Mans où l'on trouve une université exclue (celle du Maine) au bénéfice de celle de Nantes. Toute entente paraît difficile, notamment en raison de la distance qui sépare Nantes du Mans, ce qui met l'IUFM dans une situation des plus délicate. De plus, Fillon organise la construction de bâtiments neufs pour l'IUFM, bâtiments qui risquent de n'être jamais utilisés à ces fins. Rouen, Calais, Le Havre se trouvent de même dans des situations conflictuelles complexes.

TROIS PROPOSITIONS POUR CONCLURE :

- dans l'élaboration des masters, les IUFM doivent prendre une part active ;
- les accords entre universités d'une même académie sont indispensables ;
- le rôle des antennes départementales est à maintenir.

**La nécessité
d'un
moratoire
est reprise
par tous**



© Michèle Gabbert

Les formateurs de l'IUFM de Créteil étaient nombreux

Cet atelier a fortement intéressé les participants aux États généraux puisque nous avons dû changer de salle pour être presque tous assis. L'atelier a été introduit par Emmanuel Mercier qui a repris les positions du SNES, ce qui a amené Jean Fabbri (secrétaire général du SNESUP) à faire une mise au point demandant que la discussion porte sur le texte introductif négocié par les initiateurs des États généraux.

On peut regrouper les interventions en bilan/crainte :

- risque de la disparition à terme du concours : on va créer des cohortes de « reçus-collés », c'est l'objectif du gouvernement : on aura des diplômés non fonctionnaires ;
- demande d'un moratoire pour avoir le temps de travailler les maquettes de master : « j'ai l'impression de vivre dans un chaos : stage filé, intégration, cahier des charges, semaine de 4 jours... » ;
- risque de diminuer encore la mixité sociale chez les enseignants ;
- quand placer le concours ? En fin de L1 (Sud), en

fin de M1... Le milieu de M2 empêche une formation professionnelle en M2 ;

— il ne faut pas que les concours pilotent les masters. Plus optimistes et faisant des propositions :

- les masters peuvent permettre d'améliorer la formation des enseignants en élargissant la formation didactique, sociologique... ;
- il n'est pas inéluctable que les masters soient concoctés de façon indépendante dans chaque université : le cas de la médecine montre qu'il existe des formations universitaires cadrées nationalement malgré l'autonomie ;
- il faut envisager des perspectives enthousiasmantes pour les étudiants en leur proposant une formation universitaire qui prépare au métier d'enseignant.

Enfin, le déroulement de cet atelier a montré le grand trouble de la profession face à la précipitation dans laquelle cette réforme est menée. La nécessité d'un moratoire est reprise par tous.

Il faut poursuivre le débat en mettant tout le monde au travail !



Appel des États généraux

**Pour un élève, apprendre, ce n'est pas simple.
Faire apprendre toute une classe d'élèves dans sa diversité,
c'est forcément complexe !**

Amener toute une tranche d'âge à un niveau de scolarisation lui permettant une insertion citoyenne et professionnelle est un objectif ambitieux et nécessaire. Cela suppose un effort important de la nation, un investissement fort, en particulier en direction des élèves dont les situations sociales, personnelles et scolaires sont les plus fragiles. Nous ne pouvons pas accepter qu'une frange d'élèves reste au bord du chemin et il nous faut prendre la mesure de ce que cela compromettrait pour notre avenir collectif. Une première étape de la démocratisation a été atteinte grâce à des enseignants qualifiés et formés et grâce aussi à la diversification des voies d'accès aux diplômes, mais une forte ségrégation sociale subsiste.

Aujourd'hui, le progrès des connaissances, l'évolution de la société, l'hétérogénéité des publics, rendent le métier d'enseignant plus complexe. La formation des enseignants doit relever de nouveaux défis et cela passe par une élévation du niveau de qualification des enseignants et une meilleure professionnalisation de ces derniers. L'enjeu est majeur : c'est l'avenir de tous les jeunes qui en dépend. C'est aussi l'avenir de notre société elle-même et de l'École de la République.

IL FAUT DU TEMPS POUR FORMER

UN ENSEIGNANT OU UN CPE

Comme les médecins, les ingénieurs ou les magistrats, les enseignants exercent un métier de conception qui nécessite une formation universitaire et professionnelle de haut niveau. Enseigner est un métier qui requiert, à tous les échelons, de la maternelle à l'université, un haut niveau d'expertise : les enjeux sont tels qu'il faut, à chaque instant, prendre des décisions éclairées par la connaissance d'un ensemble de domaines et des enjeux éducatifs. Pour cela, il faut une formation longue et approfondie, combinant

Un métier de conception qui nécessite une formation universitaire et professionnelle de haut niveau



Une programmation pluriannuelle des recrutements

apports de la recherche, approches didactiques, théoriques et pratiques professionnelles avec les élèves. La formation doit permettre à l'enseignant ou aux autres cadres éducatifs en formation de réfléchir à leurs pratiques et les adapter à tous les élèves dans leurs diversités. Elle doit préparer au dialogue avec les « coéducateurs » que sont les parents et au travail en équipe avec les autres professionnels de l'éducation, de la formation et de l'orientation.

LE RÔLE DE L'ÉTAT

Garantir à tous les élèves une formation de qualité, la même sur l'ensemble du territoire, débouchant sur des diplômes nationaux passe par une formation initiale des enseignants cadrée par l'État-employeur. Il est de sa responsabilité d'en définir les exigences et négocier le cahier des charges pour répondre aux besoins de l'École de demain. Cela exige aussi une politique de formation continue ambitieuse. Cela impose de récuser toute conception simpliste qui prétendrait que le métier d'enseignant dépend du seul talent et s'apprend par mimétisme. Garantir la réussite des élèves nécessite des enseignants sérieusement formés dans le champ didactique et pédagogique, conscients des enjeux historiques et sociétaux de l'École, capables de s'engager dans un travail collectif et d'assumer leur rôle dans la Cité, en lien avec les parents et l'ensemble des partenaires éducatifs. Ce qui passe par la garantie d'une indépendance et d'une stabilité professionnelle dont le statut de fonctionnaire est garant.

LA FORMATION DOIT DONC ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN INVESTISSEMENT ET NON COMME UN COÛT !

L'École doit être en mesure de répondre aux défis de la société. Elle doit comprendre des personnes représentant cette société dans toute sa diversité. L'ensemble des couches sociales doit pouvoir accéder aux métiers de l'enseignement et de l'éducation de façon égalitaire, ce qui est garanti par le principe du concours de recrutement. Il est indispensable de développer les aides pour les étudiants (allocations d'études, bourses sur critères sociaux...) et de recourir à des prérecrutements.

GARANTIR LA PROFESSIONNALISATION

Élever le niveau de recrutement doit se traduire par une réelle élévation du niveau de qualification ! Cela doit aussi se traduire par une véritable formation professionnelle. C'est l'occasion d'améliorer les contenus de formation — scientifiques, didactiques et professionnels — ainsi que les conditions d'études, de prendre appui sur les expériences accumulées, sur le potentiel de formation que constituent les instituts universitaires de formation des maîtres et sur tous les acteurs de la formation.

DES RECRUTEMENTS RÉPONDANT AUX BESOINS

Des années de baisse du nombre de postes aux concours ont entraîné un découragement des étu-

Lecture de l'appel des États généraux



© Michèle Gabert

dants et une baisse des candidatures. Pour éviter une crise des vocations, il faut redonner des perspectives aux étudiants en engageant une programmation pluriannuelle des recrutements. C'est une nécessité pour l'élévation de la qualification de tous les jeunes, leur réussite scolaire et sociale. Pour cela, une autre politique budgétaire doit être mise en œuvre.

UNE RUPTURE NÉCESSAIRE AVEC CE QUI SE PROFILE...

Les récentes décisions ministérielles, prises sans véritable concertation et dans la précipitation, n'obéissent en rien aux principes qui devraient régir la formation des enseignants aujourd'hui. Elles fixent des impératifs techniques sans attention ni aux contenus de formation, ni aux exigences d'équité sur l'ensemble du territoire national. Elles poussent les acteurs à improviser dans l'urgence des solutions bancales. Elles portent en elles le danger d'une atomisation et d'une mise en concurrence des formations quand il faudrait un surcroît de solidarité et de cohérence. Elles participent d'une idéologie inacceptable qui laisse entendre que les élèves n'auraient véritablement besoin de pédagogie qu'entre six et onze ans. Elles tiennent pour négligeables des domaines essentiels comme celui de l'enseignement professionnel. Elles nous entraînent vers une régression très grave : car, n'en doutons pas, sans une formation professionnelle de haut niveau de tous les enseignants, c'est la concurrence entre les établissements qui va s'installer et les familles les plus fragiles qui vont pâtir.

Il est indispensable de prendre le temps d'une réflexion de grande ampleur sur ce que nous devons attendre des enseignants. C'est à partir de ce travail et à partir de lui seulement que pourront être mis en place des dispositifs institutionnels adaptés, dignes de l'ambition d'une démocratie authentique et de notre République.

Sans une formation professionnelle de haut niveau de tous les enseignants, c'est la concurrence entre les établissements qui va s'installer et les familles les plus fragiles qui vont pâtir



Monsieur veto

→ par Sylvie Pugnaud, IUFM de Créteil, élue au CE de l'IUFM et au CA de Paris 12

Christian Forestier a été élu président du conseil d'école de l'IUFM de Créteil. Après avoir été recteur de diverses académies, dont celle de Créteil, puis directeur des lycées et collèges au ministère, son intérêt pour la formation des maîtres paraissait sincère !

L'ordre du jour du C.E. de l'IUFM du 3 octobre prévoyait l'adoption du règlement intérieur de l'IUFM. Ce règlement, très attendu, doit permettre de mettre en place les différents groupes de travail qui devront faire des propositions de masters et travailler avec les différents UFR de Paris 12 et des autres universités de l'académie et assurer la vie démocratique de l'IUFM.

Ch. Forestier nous a prévenus dès le début de la séance que les regroupements disciplinaires prévus étaient pour lui inadmissibles, risibles... et qu'en conséquence il refuserait de mettre ce règlement aux voix ! La discussion a été très tendue, les représentants des personnels ont essayé de lui expliquer à quel point, après 18 mois de fonctionnement avec administrateur provisoire, la vie de l'IUFM avait besoin d'être organisée, surtout dans la perspective des masters ; combien il

était important d'associer un maximum de collègues à ce travail dans des structures comptant un nombre raisonnable de participants.

Ch. Forestier campait sur sa position : « Je suis têtue, je ne céderai pas, je ne mettrai pas aux voix, vous m'avez élu maintenant je décide... ». Il a également exercé une sorte de chantage à la démission, démission qui aurait encore reporté toute décision. Tout ceci en manifestant le plus profond mépris pour les élus du personnel. Un compromis a finalement été trouvé : il n'y aura que quatre départements disciplinaires de tailles très variables mais des sous-groupes, dans chacun des départements, permettront de travailler de fait comme il avait été initialement prévu. Ce positionnement d'un président de C.E. est inacceptable et les élus SNESUP la dénoncent. Le président est élu pour organiser les débats et la vie démocratique de l'IUFM, pas pour agir en potentat. En aucun cas il ne peut exercer un quelconque droit de veto.

À quand une formation aux pratiques démocratiques pour les présidents de C.E. qui en montrent le besoin ?

Rodolphe Juge relaxé

→ par Sylvie Pugnaud

Nous vous avons alerté dans le *fdm* de mai sur le cas d'un jeune stagiaire PLP2 maths-sciences qui avait été inculpé de violences aggravées sur agent à la fin d'une manifestation lycéenne au mois d'avril, manifestation à laquelle il participait au service d'ordre.

Le recteur de l'académie de Créteil, J.-M. Blanquer, a pris fin juin la décision de suspendre R. Juge jusqu'au jugement prévu le 24 septembre. Il a aussi fait retirer son dossier de certification qui n'a donc pas pu être examiné par le Jury d'EQP. Cette décision inacceptable, mélangeant l'administratif et le judiciaire, est un précédent dans l'académie de Créteil.

Rodolphe Juge a été relaxé par le tribunal correctionnel de Paris le 24 septembre après un réquisitoire implacable du procureur démontant un à un les faits reprochés par le policier (absent ainsi que son avocat au procès).

Rodolphe a donc pu enfin prendre son poste avec un mois de retard dans un lycée professionnel de Seine-Saint-Denis. En tant que stagiaire pour le moment puisque son dossier (très bon) ne pourra être examiné qu'à l'EQP de décembre. La mobilisation n'est sûrement pas pour rien dans la fin heureuse de

cette affaire : plus de 4 000 pétitions à l'initiative de la CGT (son syndicat), de la FSU..., des interventions de la présidente de Paris 12, des IEN, du directeur de l'IUFM, de son proviseur et bien sûr le soutien de ses formateurs.



© Sylvie Pugnaud

Échos de la « Nuit des IUFM »

L'IUFM Midi-Pyrénées et son collectif de crise a organisé d'importantes manifestations. Dans ces colonnes, nous nous faisons l'écho de ce qui s'est passé dans d'autres IUFM, comptes rendus qui ont circulé sur le forum *fdm*.

À SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, IUFM DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Nous avons organisé à Saint-Germain une nuit des IUFM à laquelle se sont joints des collègues des autres sites qui a réuni une cinquantaine de personnes. Tous les personnels de l'IUFM étaient représentés (formateurs, MF, stagiaires et BIATOSS et P.E.).

Après une série de questions et réponses posées à Jean-Pierre Chevalier directeur de l'IUFM nous avons échangé jusqu'à minuit et élaboré le plan d'action suivant :

- envoi d'une déclaration au Directeur de l'IUFM, à nos représentants aux diverses instances de notre Universités de rattachement, aux sections syndicales FSU des universités de l'académie, aux syndicats de l'académie, aux correspondants IUFM des autres académies, à tous les collègues de l'IUFM et aux différents élus ;
- demande de **report** au directeur, du conseil des départements prévus le 11/09 qui doit travailler sur les maquettes de mastères. Les chefs de départements doivent avoir le temps pour consulter ;
- participation à la journée d'action du 11/09 en appelant à la **grève** de tous les personnels sur chaque site le matin et à un rendez-vous au siège de l'IUFM à 13 h 30. afin de se rendre au rectorat ;
- appel à **organiser des collectifs** sur chaque site autour de quatre commissions :
 1. dans le cadre des mastères comment voyons-nous la formation ? Consé-

quences sur le statut de fonctionnaire stagiaire ? La problématique du concours ?

2. Relations entre l'IUFM et l'Université (la concurrence avec les autres universités, un cadrage national...).

3. Les actions vers l'extérieur (élaboration d'argumentaires en direction des parents, étudiants, P.E., PLC, etc.).

4. Le devenir des personnels de l'IUFM

Les travaux de ces commissions viendraient préparer les États généraux de la Formation du 4 octobre à la Sorbonne.

A. Castaneda

À BORDEAUX

À Bordeaux, près de 50 formateurs réunis pour prendre un pot, échanger et débattre à partir du diaporama. Les syndicats de la FSU étaient représentés (SNESUP, SNUIPP, SNES, SNEP). Les étudiants et stagiaires ne pouvaient être conviés (les premiers pas encore rentrés, les seconds dans leur école ou établissement). Il été décidé d'informer très largement sur ce qui se trame sur la formation des maîtres, de contribuer à la réussite des États généraux de la formation du 4 octobre, d'inscrire les actions à venir dans le mouvement général de défense de l'école, de l'emploi public et des services publics (11 septembre, 7 octobre, 19 octobre) en faisant vivre nos revendications spécifiques.

Ce n'est qu'un début...

Pascal Grassetie



Pas cher
et sur mesure,
le nouveau contrat
AUTO PASS de Marc a tout
pour être compétitif



Renseignez-vous au 0 820 809 809 (0,12 € TTC/min), dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr

Assurément gagnant avec la GMF

